

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/10/2025 - 8987 - 2017 B 00928 - 831 137 773 - A-B TAXI

DEPOSE LE

8987 06 OCT. 2025

Tribunal de Commerce de Commerce
N°

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2025RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024

Régime simplifié d'imposition

x

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

A-B TAXI

Adresse du siège social:

94 RUE ROBERT SCHUMAN

SIRET

8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4

60100 CREIL

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

TAXI

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%

Bénéfice imposable au taux normal
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
imposable au taux de 10 %

Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées (art.
238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

France Ruralités Revitalisation

Zone franche d'activité nouvelle génération

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

FRR art. 44 quinquies A

art. 44 quaterdecies

Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur,

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies

sexdecies

art 44 octies A

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire,

Autres dispositifs

art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

KARTHAGE - EXPERTISE COMPTABLE
38 RUE DE COURCELLES

75008 PARIS

Tél: 09.88.08.99.24

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 15-04-2025 Lieu: CREIL

Qualité et nom du signataire: Belkhouja Abd-Président de SASU A-B TAXI

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

100

100

100

100

100

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025						
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d								
Montant des distributions								e								
autres que celles visées en (a),								f								
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g								
								h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j								
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)								
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
							à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
									Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.				
1			2		3		4		5		6		7		8	
I DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
REMUNERATIONS																
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À								0 %		15 %		19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																
MVLT réalisée au cours de l'exercice																
MVLT restant à reporter																
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

Désignation de l'entreprise A-B TAXI Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 94 RUE ROBERT SCHUMAN 60100 CREIL

Numéro SIRET * 8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)	Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	120 000	016	529
	Immobilisations corporelles *	028	3 983	030	3 983
	Immobilisations financières * (1)	040	50	042	50
Total I (5)		044	124 033	048	4 512
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		1 278
	Autres * (3)	072	29 817	074	29 817
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	222	086	222
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	30 039	098	30 039
Total général (I+II)		110	154 072	112	4 512
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		500	500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		62 071	49 406
	Résultat de l'exercice	136		17 023	12 665
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		84 594	67 571
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156		3 075	11 554
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			3 894
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	2 217	172	5 649
	Comptes courants d'associés	173		56 242	131
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		64 966	23 320
	Total général (I + II + III)	180		149 560	90 891
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise **A-B TAXI**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
		13	1	2	2	0	2	4	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								
	Production vendue { biens services *	209				210			
	dont export et livraisons intracommunautaires	215				214			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217				218	79 667		58 572
	Production immobilisée *					222			
	Subventions d'exploitation reçues					224			
	Autres produits					226			823
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						230			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					232	79 667		59 395
	Variation de stock (marchandises) *					234			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					236			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					238			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 3 336 - immobilier)					240			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					242	62 645		33 868
	Rémunérations du personnel *					244			711
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250			4 549
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)					252			3 298
	Dotations aux provisions					254			156
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }					256			
	Total des charges d'exploitation (II)					262	62 645		42 582
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	17 023		16 813
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280			
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges financières (V)					294			500
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }					300			1 210
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306			2 438
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	17 023		12 665
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	17 023	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247					330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249					251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. series) 986					987			
	Zone franche urbaine (44. octies A) 987					989			
	Jeune entreprise innovante (44. series A) 989					991			
	Investissements et souscriptions outre-mer 344					346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	17 023	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A-B TAXINéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	60 529	412	59 471	414		416	120 000	120 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	2 087	452		454		456	2 087	2 087
	Matériel de transport	460	286	462		464		466	286	286
	Autres immobilisations corporelles	470	1 610	472		474		476	1 610	1 610
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50	50
TOTAL		490	64 562	492	59 471	494		496	124 033	124 033
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	529	502		504		506	529	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 087	542		544		546	2 087	
	Matériel de transport	550	286	552		554		556	286	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 610	562		564		566	1 610	
TOTAL		570	4 512	572		574		576	4 512	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

LES CONVENTIONS COMPTABLES ONT ÉTÉ APPLIQUÉES DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMEMENT AUX HYPOTHESES DE BASE :

*CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

*PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE A L'AUTRE *
INDEPENDANCE DES EXERCICES

ET CONFORMENT AUX REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

LA METHODE DE BASE RETENUE POUR L'EVALUATION DES ELEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITE EST LA METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES ;

* AMORTISSEMENTS : ILS SONT CALCULES SUIVANT LE MODE LINEAIRE OU DEGRESSIF ET EN FONCTION DE LA DUREE DE VIE PREVUE.

* STOCKS : ILS SONT EVALUES SUIVANT LA METHODE PREMIER ENTRE, PREMIER SORTI. POUR DES RAISONS PRATIQUES, LE DERNIER PRIX D'ACHAT CONNU A ETE RETENU SAUF ECART SIGNIFICATIF.

LES PRODUITS FABRIQUES SONT VALORISES AU COUT DE PRODUCTION EN ELIMINANT LE COUT DE LA SOUS-ACTIVITE.





SASU A-B TAXI

S.A.R.L. au capital de 5 000 €uros
Siège social : 94 RUE ROBERT SCHUMANN
60 100 CREIL

R.C.S COMPIEGNE 831.137.773

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le dix-huit juin à seize heures,

Les associés de la société **A-B TAXI S.A.S.U.** se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, convoqués par la gérance.

Sont présents :

Monsieur BELKHODDAM ABED

Propriétaire de..... **100actions**

TOTAL DES PARTS **100actions**

L'assemblée est présidée par Monsieur BELKHODDAM ABED, président.

Monsieur Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture des rapports de la gérance sur l'exercice clos le **31 décembre 2024** et sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus à la gérance ;

- Rémunération de la gérance.

Monsieur Le Président rappelle que chacun des associés a été individuellement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les convocations et avis de réception.

- Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable au **31 décembre 2024**

- Le texte des résolutions proposées ;

Monsieur Le Président déclare que ces documents ont été mis à leur disposition au siège social, quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions. Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel participe l'associé intéressé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, il donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• TROISIEME RESOLUTION



L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, soit : un bénéfice de 17 023 euros, de la façon suivante :

- Bénéfice 17 023 euros.
- Report à nouveau 17 023€uros.
- Réserve légale 0 €uros.

Soit un disponible de 0.00 €uros, sur lequel ne sera prélevé aucune distribution de dividendes de 0.00 euros ouvrant droit à la réfaction prévue par l'Art. 158 du CGI.

Par ailleurs, je vous rappelle le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (Art 243 bis du CGI) :

ANNEE	DISTRIBUTION PRECOMPTE INCLUS	ABBATEMENT	AVOIR FISCAL
2024	0	0	0
2023	0	0	0
2022	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération nette perçue par le gérant au cours de l'exercice, soit zéro euro (CSG et CRDS non déductibles sur Urssaf inclus).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, valant feuille de présence.

SIGNATURES :

Monsieur BELKHODDAM ABED

SASU A-B TAXI

A.B

**AU CAPITAL DE 5 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 94 RUE ROBERT
SCHUMANN 60100 CREIL
R.C.S COMPIEGNE 831.137.773**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES, NOTRE RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE NOTRE SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE **31 DECEMBRE 2024** AINSI QUE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE SOUMIS A VOTRE APPROBATION.

POUR VOTRE INFORMATION, NOUS VOUS AVONS ADRESSE, AVEC LE PRESENT RAPPORT, TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, A SAVOIR •

LE BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

LE TEXTE DES RESOLUTIONS QUE NOUS PROPOSONS A VOTRE VOTE.

APRES CONSTITUTION DES AMORTISSEMENTS SELON LES TAUX EN USAGE DANS NOTRE PROFESSION

ET, EN OUTRE, APRES CONSTITUTION DES PROVISIONS QUI NOUS ONT PARU NECESSAIRES POUR FAIRE FACE A DES BENEFICES ET PRODUITS PROBABLES, CES COMPTES ET LE BILAN FONT APPARAÎTRE, POUR L'EXERCICE ECOULE, UN BENEFICE DE **17 023** EUROS AU SUJET DUQUEL RESULTAT NOUS VOUS FERONS CI-APRES UNE PROPOSITION D'AFFECTATION CONFORME AUX STIPULATIONS DE NOS STATUTS.

AB

A) ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1. EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AU COURS DE L'ANNEE EST DE **79 667** EUROS POUR 12 MOIS .
D'ACTIVITES.

LES COMPTES DE L'EXERCICE D'UNE DUREE DE 12 MOIS FONT APPARAÎTRE UN RESULTAT POSITIF
LES DOCUMENTS QUE NOUS VOUS AVONS REMIS FONT RESSORTIR UNE SITUATION
DE TRESORERIE SAIN.

L'EXERCICE CLOTURE A PERMIS DE CONSTATER UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DU POSTE "ACTIF
IMMOBILISE DE **119 521** EUROS.

LE NOMBRE MOYEN DE SALARIE EST DE 1.

2. EVOLUTION PREVISIBLE.

L'EVOLUTION DE NOTRE ACTIVITE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS NOUS PERMET
D'ENVISAGER UNE AUGMENTATION DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI

DEPUIS LE **1 ER JANVIER 2024** LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIETE EST STABLE, ET LES 3
PREMIERS MOIS DE **2025**, LA TRESORERIE DE L'ENTREPRISE EST SAIN.

4. SES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE EN CE SENS.

LES COMPTES ET LE BILAN QUE NOUS VOUS SOUMETTONS ONT ETE ETABLIS SELON LES MEMES
METHODES D'EVALUATION ET LES FORMES RESPECTANT LES DISPOSITIONS DU PLAN
COMPTABLE REVISE.

B)

COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE.

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES NET S'EST ELEVE A.....EUR 79 667

SUBVENTION D'EXPLOITATION EUR

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS.....EUR

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES.....EUR

AUTRES PRODUITS.....EUR 0

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....EUR 79 667

DES ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIO. EUR 0

DE LA VARIATION DE STOCK.....EUR

DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....EUR 62 645

DES IMPOTS, ET TAXES ASSIMILES.....EUR 0

DES FRAIS DE PERSONNEL.....EUR 0

DES CHARGES SOCIALES.....EUR 0

DES DOTATIONS AUX PROVISIONS.....EUR 0

DES AUTRES CHARGES.....EUR 0

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....EUR 62 645

LE RESULTAT D'EXPLOITATION A ETE DE.....EUR 17 023

LE RESULTAT D'EXPLOITATION A ETE DE

COMPTE TENU

DES PRODUITS FINANCIERS.....EUR 1

DES PRODUITS EXCEPTIONNELS.....EUR

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL A ETE DE.....EUR

DES CHARGES FINANCIERES.....EUR 0

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES.....EUR 0

LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS A ETE DE.....EUR

COMPTE TENU

DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.....EUR 0

LE TOTAL DES PRODUITS A ETE DE.....EUR 79 667

LE TOTAL DES CHARGES A ETE DE.....EUR 62 645

LE RESULTAT REPORTABLE UN BENEFICE DE.....EUR 17 023

A-B

C) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER CES RESULTATS :

LE BENEFICE DE **17 023** EUROS EST IMPUTE POUR **17 023** EUROS EN REPORT A NOUVEAU

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS, IL EST RAPPELE QU'IL N'A ETE DISTRIBUE AUCUN DIVIDENDE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

D) PROPOSITION DES RESOLUTIONS

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

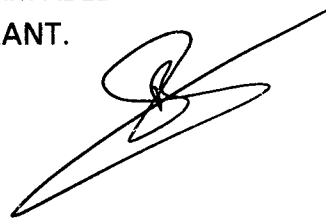
QUITUS DE SA GESTION A LA GERANCE.

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

CETTE RESOLUTION A ETE VOTE A L'UNANIMITE.

NOUS ESPERONS QU'ELLES AURONT VOTRE AGREMENT ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A VOTRE GERANT QUITUS DE SA GESTION.

MR BELKHODDAM ABED
LE GERANT.



* les Pour deux les taux entreprises en annexe avec libre un de exercice la liasse ouvert fiscale à compter (cf. les précisions du 1er janvier portées 2020 sur et la ayant notice cessé du formulaire en 2020, préciser n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

A.B

